

N° 2 - 2018

la lettre mensuelle

Adresse e. mail : mairie.la-chapelle-de-brain@wanadoo.fr



Commune de La Chapelle-de-Brain

Horaires

MAIRIE
et
AGENCE POSTALE
COMMUNALE
LA CHAPELLE

Lundi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Mardi 9h à 12h30 - 13h à 17h30
Mercredi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Jeudi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Vendredi 9h à 12h30 - 13h à 16h30
Tel : 02.99.70.20.03

MAIRIE
et
AGENCE POSTALE
COMMUNALE
BRAIN-SUR-VILAINE

Mardi 9h30 à 12h30
Tel : 02.99.70.20.12

Levée du courrier :

APC La Chapelle de Brain : 10h00
Boîte aux lettres Brain : 9h30
Boîte aux lettres La Chapelle : 10h00
Boulangerie Renac : 15H45
La Poste Langon : 16h00

Compte rendu réunion conseil municipal Vendredi 23 Février 2018

Horaires d'ouverture de la Médiathèque de La Chapelle de Brain

Mercredi	14h30 - 17h30
Jeudi	16h00 - 18h00
Vendredi	16h00 - 18h30
Samedi	10h00 - 12h30

Tél. 02.99.70.13.95

**Prochaine réunion du Conseil Municipal
le Vendredi 6 avril 2018
à 19h30**

Compte rendu réunion conseil municipal du Vendredi 23 Février 2018

Présents : M. JULAUD Dominique, Maire, Mmes : BRIZAY Marie-Annick, BÉRARD Michèle, DRION Lucette, HENRY Maryvonne, MM : DEBRAY Pierre-Yves, LIENARD Bruno, LOLLIVIER André, MAHE Pascal, MORISOT Yohann

Excusé(s) : Mmes : CERISIER Bénédicte, GRIMAUD Marie-Paule, MM : CHEREL Victor, POULAIN Yvonnick

A été nommé(e) secrétaire : Mme BÉRARD Michèle

Travaux église de Brain - Plan de financement pour demande de subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27/11/2017, il a été décidé de lancer des travaux de sécurisation pour l'église de Brain-sur-Vilaine pour une enveloppe budgétaire prévisionnelle d'un montant de 200 000 euros H.T.

Le Cabinet Trigone de Rennes ayant été missionné pour suivre ce marché, le plan de financement prévisionnel peut aujourd'hui, après études, être détaillé de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
ETUDES	30 900 €	DETR	69 504 €
TRAVAUX	214 880 €	FONDS DE CONCOURS	52 500 €
		FST 2018	71 276 €
		AUTOFINANCEMENT	52 500 €
TOTAL	245 780 €	TOTAL	245 780 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVENT le plan de financement relatif aux travaux de sécurisation de l'église de Brain-sur-Vilaine tel qu'il vient de lui être présenté,
- AUTORISENT Monsieur le Maire à présenter les demandes de subventions au titre de la DETR, du Fonds de Concours et du Fonds de Solidarité Territoriale et à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce marché.

Acquisition citerne réseau d'eau

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le devis de la société EURIAL pour la vente d'une citerne d'occasion de 25000 litres qui permettrait de recueillir les eaux pluviales des bâtiments des services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'acquisition d'une citerne d'occasion de 25000 litres proposée par la société EURIAL pour un montant de 6000 euros H.T soit 7 200 euros TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette acquisition.

Adhésion à l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine. Cette association propose d'aider les maires ruraux dans l'exercice de leur mandat notamment d'un point de vue juridique. L'adhésion s'élève pour l'exercice 2018 à 101 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTENT l'adhésion de la commune à l'association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine ; le montant de l'adhésion s'élevant à 101 euros,

Demande de subvention pour voyage scolaire - Collège le Cleu REDON

Selon décision prise par le Conseil Municipal à la préparation du Budget primitif, la subvention communale s'élève à 20% du coût du voyage et plafonnée à 50 euros

Demande de subvention du Collège Le Cleu de Redon :

- un séjour à Chatel (Savoie) du 7 au 13 janvier 2018 auquel ont participé 4 élèves de notre commune : ATEL Manon, AUVINET Antoine, BARBEAU Sasha et PERRARD Joseph.

Coût du voyage : 450 euros.

Soit $450 \times 20\% = 90 \text{ €}$

La subvention communale est donc de 200 euros (4X50) et sera prélevée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

- un séjour à Saint Sorlin d'Arves (Savoie) du 7 au 13 janvier 2018 auquel ont participé 3 élèves de notre commune : ALLAIN Sven, LAIGLE Jessica et OLLIVIER Lisa.

Coût du voyage : 450 euros.

Soit $450 \times 20\% = 90 \text{ €}$

La subvention communale est donc de 150 euros (3X50) et sera prélevée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

Remboursement de frais engagés par la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a passé commande de répulsif à chevreuil pour le Groupement Forestier du Tertre, l'agent communal étant habilité à utiliser ce type de produit dont le prix s'élève à 396 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE le remboursement du produit répulsif à chevreuils par le Groupement Forestier du Tertre pour un montant de 396 euros.

Tarifs de location des garages sous le théâtre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de fixer les tarifs de location des garages sous le théâtre de la façon suivante : 60 euros mensuels pour chacun des 2 petits garages et 90 euros mensuels pour le plus grand,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ces locations.

Convention annuelle d'objectifs avec la Fédé

Par délibération en date du 26 mai 2015, le Conseil Municipal a souhaité mettre en place une politique Enfance/Jeunesse avec la Fédé du Pays de Redon et en intercommunalité avec la commune de Renac.

La Fédé du Pays de Redon propose aux communes de renouveler cet engagement pour l'exercice 2018 par la signature d'une convention d'objectifs " Enfance-Jeunesse " pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour un coût de prestation de 26 253 euros annuels pour la commune de La Chapelle-de-Brain.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la Fédé une convention d'objectifs pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 avec une participation annuelle de 26 253 euros pour la commune de La Chapelle-de-Brain,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la CAF qui définit les modalités de versement de la prestation au titre du contrat "Enfance-Jeunesse" pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Droit de préemption urbain - parcelle D 1017

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue le 22/02/2018 de l'office notarial de Maître Caroff de Redon. Cette DIA porte sur un bien sis au bourg de Brain, Place de l'Abbaye section D parcelle n°1017. Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 29/05/2015 la délégation d'exercice du droit de préemption lui ayant été consentie, il a donc décidé d'exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de ce bien ; cette acquisition entrant dans le projet d'Alliance Touristique avec les communes de Renac et Saint Just.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention :

- DECIDENT d'inscrire au projet d'Alliance Touristique avec les communes de Renac et Saint Just, l'acquisition de la parcelle D 1017 sise au bourg de Brain sur Vilaine, Place de l'Abbaye. Cette parcelle bâtie permettra la création d'une aire d'accueil destinée aux visiteurs. Ceux-ci pourront y trouver toutes les informations touristiques utiles à la découverte du site de La Chapelle-de-Brain et des autres communes de l'Alliance Touristique.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette acquisition et à solliciter les subventions au titre du contrat de territoire, du fonds de concours et de tout autre organisme susceptible de subventionner ce projet.

MAIRE DÉLÉGUÉ

Monsieur Yohann MORISOT, Maire Délégué, vous reçoit sur rendez-vous les soirs en semaine ou les samedis matins à la Mairie de Brain-sur-Vilaine.

Merci d'appeler le secrétariat de mairie pour prendre rendez-vous au 02 99 70 20 03.

COMMUNE DE LA CHAPELLE DE BRAIN

OFFRE d'EMPLOI : *Adjoint technique territorial*

- Descriptif de l'emploi

La Commune de La Chapelle-de-Brain recrute un agent de service technique (H/F). Sous l'autorité du Maire et des Adjointes, vous aurez pour missions la réalisation des interventions techniques dans le domaine des espaces verts, de la voirie ainsi que des bâtiments communaux. Contrat d'un an.

**Les candidatures sont à envoyées à la Mairie de La Chapelle de Brain
4, rue de la Mairie 35660 LA CHAPELLE DE BRAIN**

- Missions ou activités

Petits travaux de bâtiment (soudure, peinture, maçonnerie) et de voirie. Élagage et taille des arbres, coupe des gazons. Entretien courant de la voirie, nettoyage, curage des fossés.

- Profil recherché

Connaissances en végétaux (taille). Expérience de la conduite d'engin agricole ou similaire. Connaissance en entretien du matériel. Permis C1 souhaité ou BE minimum obligatoire.

Poste à pourvoir le 01/04/2018

PORTES OUVERTES

Les Trois écoles du RPI

(La Chapelle de Brain/Renac/Saint-Just)

Le Samedi 24 Mars 2018

A partir de 10 H jusqu'à 12 H 30

Ouvert à Tous



Brain d'Folie

Vous êtes cordialement invité à participer à :
L'Assemblée Générale de Brain d'Folie
VENDREDI 20 AVRIL à Brain sur Vilaine
petite salle de l'Abbaye à 19H30

ORDRE DU JOUR ☀

1 composition du bureau

2 Bilan financier

3 Retour sur BDF 2017

a) film du festival fait par Lara

b) livres photo toujours disponibles

c) autres

4 Projet 2018

a) balade botanique

b) propositions d'un concert, théâtre, bal en Août 2018

c) création d'une chorale

d) autres

5 Questions diverses

6 Verre de l'amitié ☀

Pour répondre à des demandes exprimées pendant Brain d'Folie,

le P'ti festival organise un petit stage de danses folk à Brain.

Un stage d'initiation, pour tout public, suivi d'un bœuf et d'un petit bal.

STAGE D'INITIATION AU BAL FOLK

En complément du stage, seront programmés deux temps festifs largement ouverts au public :

- Un Bœuf musical le samedi soir.
- Un Bal Folk le dimanche après-midi.

Le bal folk est un espace convivial où l'on pratique des danses traditionnelles de pays et de régions diverses.

Faciles à apprendre, ces danses permettent de partager un moment de plaisir dans une ambiance chaleureuse et décontractée.

Au cours du stage, vous apprendrez les danses le plus souvent pratiquées : Scottish, mazurka, bourrée, chapeloise, rondeau, mixer.....

Le stage est accessible à partir de 12 ans. Il n'est pas nécessaire de venir en couple !

Le mouvement folk, qui réunit des milliers d'adeptes partout en France, se développe aujourd'hui en Bretagne, notamment auprès des jeunes qui découvrent un nouvel art de faire la fête et de se rencontrer.

A la différence du fest-noz, le bal folk ne se limite pas à la danse bretonne : même si celle-ci est bien présente, elle côtoie des danses auvergnates, basques, suédoises, irlandaises, québécoises, israéliennes... On y trouve également des danses de couples comme la scottish ou la mazurka, ou encore des « mixers », ces danses ludiques où l'on change de partenaire.

PROGRAMME :

• **Samedi**

13h30 : accueil

14h -18h : stage

19h : repas sorti des paniers

20h -23h : bœuf musical (trad.) ouvert à tous les musiciens et au public.

• **Dimanche**

9h30 : accueil

10h -12h00 : stage

12h30 : repas

14h-17h : Bal Folk ouvert au public – En acoustique – Scène ouverte

TARIF :

Stage : 5EUR/pers. Sur réservation.

Bœuf musical & Bal folk : GRATUIT

Repas du dimanche (non obligatoire) : tarif à préciser

2^e TRAIL DES MINES D'OR

35 LA CHAPELLE DE BRAIN

NOUVEAU CIRCUIT

Dimanche 18 Mars 2018

Trail de 9 km , 16 km et 23,5 km au travers des landes et des forêts de la chapelle de Brain sur un des plus beau circuit du pays de Redon, agréable, et très varié pour le plaisir de tous de difficultés croissantes.



- 9h30 Trail 23,5 km course toutes catégories
- 10h Course 16 km toutes catégories
- 10h20 Course 9km toutes catégories
- 10h25 Trail des pépites 1,2km ouvert aux enfants né en 2007, 2008, 2009, 2010, 2011

INSCRIPTION
 Sur www.klikego.com
 Un cadeau à chaque participant
 Renseignements au 06 13 21 82 71
 Certificat médical ou licence obligatoire



Organisation OGEC SAINT MELAINE
 Départ et arrivée à LA SALLE ESPACE LOISIRS de la Chapelle de Brain



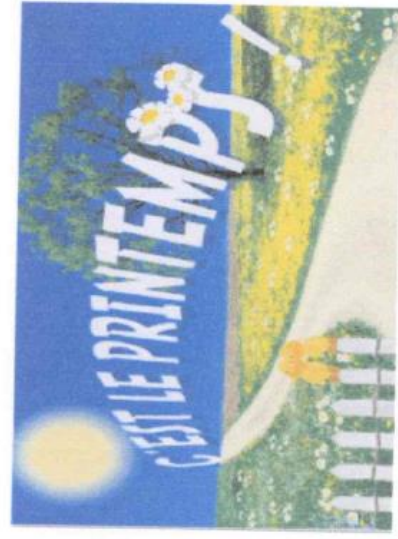
BRAIN D'FOLIE

vous propose

des sorties découverte de plantes médicinales avec

Yannick herboriste

les dimanches



- 25 Mars
- 15 Avril
- 13 Mai
- 17 Juin

Rdv sur la place des Ormeaux à Brain sur Vilaine à 10 heures. Prix 5 euros (gratuit pour les enfants -18ans).

Renseignement par mail yannick.dagnaud@gmail.com